

L'ÎLE-SAINT-DENIS



Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de L'Île-Saint-Denis.

Le niveau de connaissance de la flore de la commune peut être qualifié de très bon puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à 82 % (indice de Jackknife).



Flore protégée

Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.

Aucune espèce protégée n'est connue à ce jour sur la commune de L'Île-Saint-Denis à l'état spontané. Toutefois, une espèce protégée en Île-de-France a été introduite en 2014 au titre de mesures compensatoires, la Drave des murailles (*Draba muralis*).



Flore menacée

2 espèces menacées sont connues dans la commune de L'Île-Saint-Denis : l'Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*), régulièrement observée entre 2001 et 2012) et la Menthe pouliot (*Mentha pulegium*), signalée en 2001, sont considérées comme en danger en Île-de-France.



L'Agripaume cardiaque est régulièrement notée depuis 2000 en bordure du canal de L'Île-Saint-Denis, tandis que les premières mentions communales remontent à 1821. C'est une espèce de demi-ombre, des substrats légers et filtrants, enrichis en nutriments, qui pousse dans des ourlets humides, friches rudérales et remblais.



Menthe pouliot affectionne les bordures d'étangs et de mares subissant un assèchement estival, ou encore les noues et fossés inondables. Elle peut également être observée dans des milieux de substitution, tels que des friches humides.





Remarque : Ces deux espèces avaient déjà été mentionnées à L'Île-Saint-Denis par Paul Jovet, respectivement en 1926 et 1954.

autre espèce connue à L'Île-Saint-Denis est considérée comme quasi-menacée en Île-de-France : la Molène noire (Verbascum nigrum), observée en 2007.



Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

- espèces observées à l'Île-Saint-Denis sont déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique):
- la Menthe pouliot, précédemment citée ;
- le Torilis noueux (*Torilis nodosa*), régulièrement noté entre 2001 et 2018 ;
- la Drave des murailles (*Draba muralis*), observée depuis 2015;
- la Cataire (*Nepeta cataria*), inventoriée en 2001.

Toutefois, la Cataire et le Torilis noueux ne sont déterminants que sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour légitimer la mise en place d'une ZNIEFF.



Le Torilis noueux est une plante commune en Seine-Saint-Denis et ne présente pas un réel enjeu dans ce département. Il s'observe notamment dans les gazons urbains, les friches et en bordure de routes ou de voies ferrées.



La **Drave des murailles** est une espèce pionnière des situations ensoleillées et sèches, sur substrats variés mais principalement sableux. Elle est liée aux écorchures, notamment sur talus de routes ou de voies ferrées et, en second lieu, aux murs de villages et quais pavés.



La Cataire est une espèce des situations ensoleillées sur sols enrichis en éléments nutritifs, peu épais et principalement sableux. Elle s'observe dans des friches sèches, sur des bermes de chemins, dans d'anciennes carrières et sur des remblais.









Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex: espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

espèces à caractère envahissant ont été observées à L'Île-Saint-Denis.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de

l'intensité de leur expansion.	
Espèces émergentes	Espèces avérées
Laurier-cerise (Prunus laurocerasus)	Ailanthe du Japon (Ailanthus altissima)
	Sainfoin d'Espagne (Galega officinalis)
	Sainfoin d'Espagne (Galega officinalis)
	Renouée du Japon (Reynoutria japonica)
	Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)
	Solidage du Canada (Solidago canadensis)
	Solidage glabre (Solidago gigantea)



L'Ailanthe du Japon colonise la plupart du temps les friches, bermes de routes, boisements dégradés et fourrés nitrophiles. Cependant, il peut parfois se répandre dans des habitats semi-naturels ce qui peut s'avérer problématique.



Le Laurier Cerise recherche les endroits ombragés et les sols riches en éléments nutritifs. C'est une espèce en expansion, disséminée par oiseaux, qui consomment les graines.

Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

- espèces n'ont pas été revues à L'Île-Saint-Denis après 2000, à notre connaissance. f L 3 d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées en Île-de-France :
- Le Peucédan à feuilles de Cumin (Dichoropetalum carvifolia) et le Tabouret des champs (Thlaspi arvense), aujourd'hui considérés comme en danger;
- Le Scandix Peigne-de-Vénus (Scandix pecten-veneris), aujourd'hui considéré comme vulnérable.

Ces espèces ont toutes été observées à L'Île-Saint-Denis à la fin du XVIIIème siècle ou au cours du début du XIXème siècle. Le Peucédan à feuilles de Carvi était lié à des prairies fraîches à humides, tandis que les deux autres espèces étaient liées à des moissons sur sol calcaire.





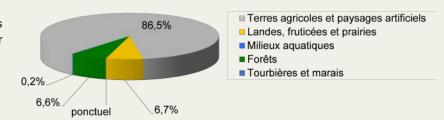


Grands types de végétations

Les habitats naturels couvrent une surface de 47 hectares, soit environ 27 % de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en cinq grands types :

- Les terres agricoles et paysages artificiels, qui dominent l'espace avec plus de 40 ha, sont composées essentiellement de pelouses de parcs (15 ha), mais aussi d'alignements d'arbres (6 ha), de plantations de feuillus (5 ha), de parterres de fleurs au sein de parcs (plus de 4 ha), de friches (plus de 5 ha) et de de plantations de Robiniers (4 ha).
- Les landes, fruticées et prairies qui occupent plus de 3 ha, sont représentées essentiellement par des fourrés sur sol fertile (plus de 2 ha), et dans une moindre mesure par des mégaphorbiaies (groupements à hautes herbes bordant les cours d'eau).
- Les forêts, qui couvrent 3 ha, sont constituées principalement de boisements de Frêne et d'Aulne (plus de 2 ha), tandis que les chênaies-hêtraies sur sols neutres ou calcaires (pH ≥ 7) occupent une superficie plus réduite (moins de 1 ha).
- Les tourbières et marais, qui couvrent une surface extrêmement réduite, ne sont représentés que par des groupements à Phalaris (roselières) très ponctuelles.
- Les milieux aquatiques ne sont représentés que très ponctuellement par des groupements à potamots et autres hydrophytes.

Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à L'Île-Saint-Denis selon leur surface (en pourcentage).





Végétations patrimoniales

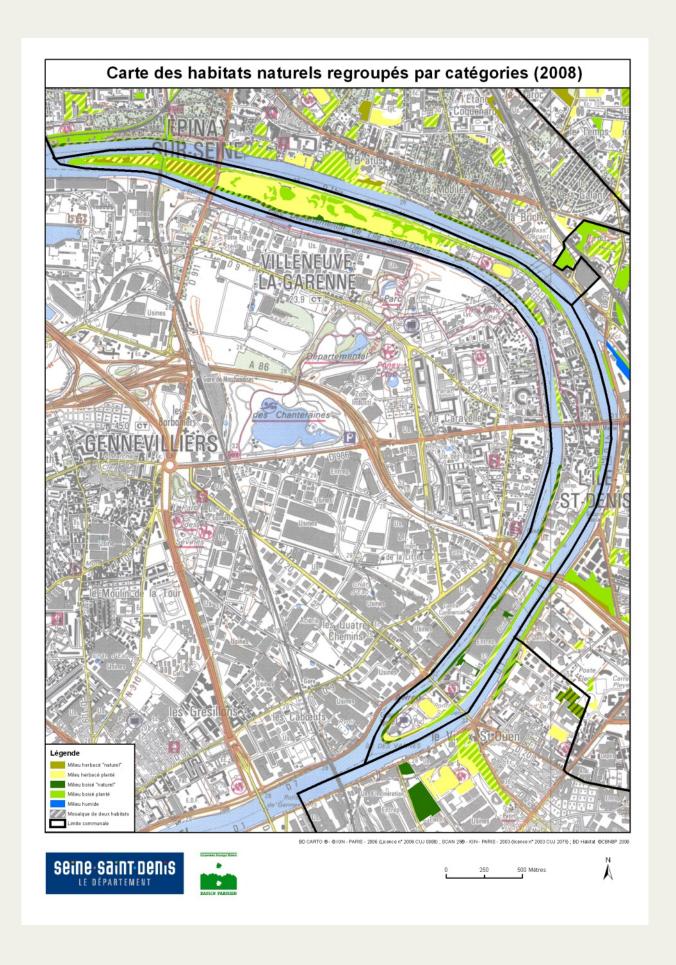
- végétations inventoriées à L'Île-Saint-Denis présentent un intérêt patrimonial en Île-de-France. Parmi elles, 4 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore :
- Le boisement inondable mais non marécageux composé d'aulnes et de frênes : l'Aegopodio podagrariae - Fraxinetum excelsioris.
- L'ourlet nitrophile à Alliaire et Cerfeuil penché, des situations semi-ombragées à ombragées, colonisant les lisières forestières, le bord des routes et des chemins forestiers, le pied des haies, le haut des berges de cours d'eau, les friches et les bords de cultures, sur substrats très riches en nutriments, notamment en azote, l'Alliario petiolatae - Chaerophylletum temuli
- L'herbier flottant à Cornifle nageant se développant dans les eaux stagnantes ou à faible courant et peu profondes, le Ceratophylletum demersi.
- La mégaphorbiaie à Ortie dioïque et Liseron des haies, des situations bien ensoleillées à peu ombragées, sur sol inondé périodiquement et à bonnes réserves en eau, sur substrat assez profond, très riche en nutriments, notamment en azote, l'Urtico dioicae - Convolvuletum sepium.

Les deux autres possèdent un intérêt patrimonial en Île-de-France :

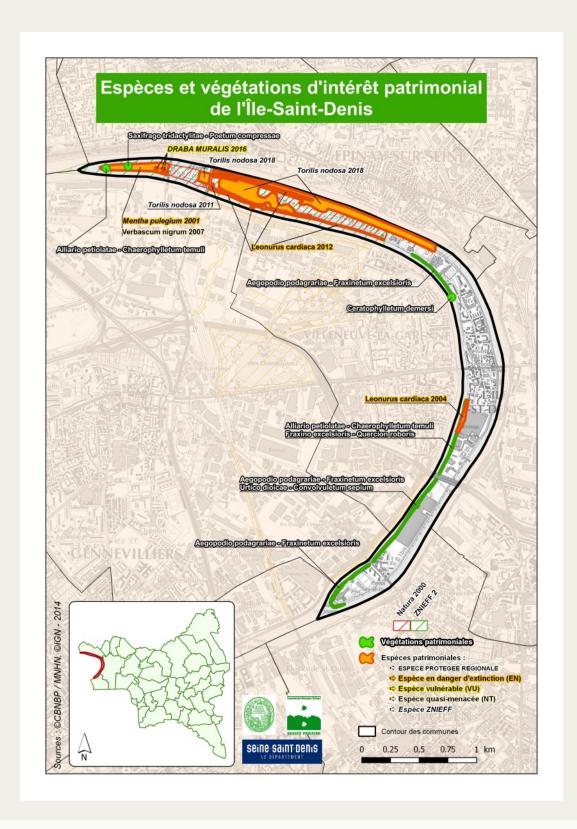
- La pelouse pionnière à Saxifrage à trois doigts et Pâturin comprimé, le Saxifrago tridactylitis -Poetum compressae.
- La chênaie-frênaie fraîche, installée sur les terrasses alluviales des vallées, les fonds de vallons étroits ainsi que dans les dépressions ou les bas de pentes, sur sol à réserve en eau et substrat riche en nutriments et en azote, le Fraxino excelsioris - Quercion.











Pour plus d'informations sur la flore de L'Île-Saint-Denis, consulter le site du CBNBP : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93039

> Auteur : F. Perriat Mise en page: H. Bressaud

Cartographie : J. Delizy et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Version: 01/2019.



